

La Loi de modernisation de l'économie (LME) au secours de la concurrence ?

Laurence Attuel-Mendès^a, Jean-François Notebaert^b,

^a *Groupe ESC Dijon Bourgogne – Département Gestion Droit Finance*

laurence.attuel-mendes@escdijon.eu

^b *IUT de Dijon – Université de Bourgogne – LEG-CERMAB - CNRS UMR 5818*

notebaertjf@iut-dijon.u-bourgogne.fr

Résumé

La loi de modernisation de l'économie, appelée couramment LME, s'est fixé différents objectifs qui doivent permettre l'augmentation de la croissance française et en même temps défendre le pouvoir d'achat. La réforme des relations commerciales qu'elle contient repose sur trois piliers qui sont la libre négociabilité des conditions générales de vente, l'éradication des marges arrière et la réduction des délais de paiement. Cet article a pour objectif de présenter les évolutions impliquées par cette réforme sur les différents acteurs de la grande distribution en France. Il se propose, d'abord, de démontrer l'accroissement du risque juridique pour les grandes enseignes via leurs centrales d'achat, que ce soit en ce qui concerne la négociation des conditions commerciales ou le seuil de revente à perte. Il expose, ensuite, l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme commercial pour en déduire son faible impact pratique. Il en tire, enfin, les conséquences en demi-teinte sur le pouvoir d'achat du consommateur.

En définitive, le constat est plutôt négatif. Malgré des efforts indéniables de réforme, on peut craindre que celle-ci soit vouée à l'échec en raison de la mainmise d'un faible nombre de centrales d'achats qui se partagent le marché de la grande distribution alimentaire en France.
